

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 27 mars 2019 portant cessation de fonctions
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Cahors**

NOR : JUS B1909411A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1^{er} mars 2019, mis fin aux fonctions de Madame Maëlle LE BORGNE (GUGLIELMONE), greffière principale, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Cahors.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'AGEN, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 27 mars 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la cheffe du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY